

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## *Délibération 2013-17 du 07 janvier 2013*

L'an deux mil treize, le lundi sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ - J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED

M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS

M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

**Objet :** ***Création d'une structure multi-accueil – Tranche 1 – Plan de financement prévisionnel et demande de subventions***

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle le projet porté par la Communauté de Communes du Sud Arrageois concernant la création d'une structure multi-accueil destinée à l'accueil des enfants non scolarisés, des activités de loisirs et du Relais Assistantes maternelles.

Ce projet création d'une structure multi-accueil s'inscrit dans la continuité de la politique de la Communauté dans le domaine de l'Enfance Jeunesse et de la Petite Enfance. Il porte sur la création d'une structure qui regrouperait tous les services existants (Halte Garderie, 2 micro crèches de 10 place chacune, R.A.M., Accueils de Loisirs) en un même lieu afin de simplifier l'organisation des familles en répondant à leurs besoins et optimiser la fréquentation des services. De plus, cette structure communautaire permettrait une autonomie dans le fonctionnement des actions pour l'Enfance et la Jeunesse.

Pour nous accompagner dans le projet, un architecte a été choisi pour travailler à la conception du projet, en lien étroit avec des professionnels de la petite enfance, notamment la C.A.F. et les services de la P.M.I., afin qu'il soit le plus possible adapté à l'accueil des tout-petits. Pour nous aider dans la réflexion et pour le montage financier du projet, l'Etat, la Région, le Département et la C.A.F. sont associés au projet.

Pour la réalisation de ce projet, le coût prévisionnel hors taxes de la dépense subventionnable s'élève à hauteur de 3 050 000,00 € HT. La 1<sup>ère</sup> tranche prévue en 2013 consiste à la construction et l'aménagement de 2 micro-crèches de 10 places, la construction et l'aménagement de salles d'activités, l'acquisition de terrain et les travaux de viabilisation non réalisés compris, pour un coût global évalué à 1 630 150 € HT.

Monsieur le Président présente le plan de financement.

Ce projet peut bénéficier d'un concours financier à hauteur de 80 % après dépôt et instruction du dossier auprès des partenaires. D'ores et déjà, Monsieur le Président rappelle que la C.A.F. du Pas-de-Calais a attribué 664 000 € de subventions pour ce projet.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel hors taxes de l'opération est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	Taux
Acquisition du terrain	200 000,00 €	D.E.T.R.	407 538,00 €	25 %
Construction bâtiment et VRD	1 169 150,00 €	C.A.F.	664 000,00 €	40.7 %
Etude		Conseil Général 62 (Aide à l'investissement)	32 000,00 €	2 %
• Maîtrise d'œuvre	101 000,00 €			
• Etude de sol	10 000,00 €			
• SPS et bureau de contrôle	30 000,00 €			
• Honoraires OPC et SSI	15 000,00 €			
Equipements intérieurs	65 000,00 €	Conseil Général 62 (contractualisation)	200 582,00 €	12.3 %
Concessions	10 000,00 €			
Assurance dommage ouvrages	15 000,00 €	D.E.T.R.		
Aléas	15 000,00 €	D.E.T.R.		
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>1 630 150,00 €</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>1 304 120,00 €</b>	<b>80 %</b>
		Fonds propres, emprunts	326 060,00 €	80 %
		<b>Sous-Total</b>	<b>326 030,00 €</b>	<b>20 %</b>
<b>TOTAL base éligible</b>	<b>1 630 150,00 €</b>	<b>Total de ressources</b>	<b>1 630 150,00 €</b>	<b>100 %</b>

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
CONSIDERANT l'intérêt résidant dans l'opération proposée ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- d'approuver ce projet,
- d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- d'inscrire au budget général les sommes nécessaires à la réalisation des travaux prévus,
- de souscrire un emprunt pour financer cette opération,
- de solliciter les subventions existantes pour ce type de projet à hauteur des montants indiqués ci-dessus et dans la limite des dépenses subventionnables et des taux de subvention autorisés,
- de mandater Monsieur le Président pour :
  - lancer les procédures de consultation des entreprises pour les marchés de services et de travaux nécessaires à la réalisation effective de l'opération,
  - l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le  
08 Janvier 2013 et transmission en  
Préfecture le 08 Janvier 2013.

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

2013-17 - 07/01/2013 DEL CREANTONNEMENT  
ACCUEIL



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

